

# Parc naturel régional du Vercors

## BUREAU SYNDICAL : DÉCISIONS

24 mai 2023 à 18 heures à Lans-en-Vercors ou en visioconférence

*Le vingt-quatre mai deux mille vingt-trois, le Bureau du Parc Naturel Régional du Vercors, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois par le Président, s'est réuni à Lans-en-Vercors et en visioconférence.*

### NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 35  
Présents : **23** (mini 10)

### NOMBRE DE VOIX

En exercice : 47  
Présentes : 35  
Pouvoirs : 03  
Total : **38** (mini 25)

### **Délégués présents :**

ADENOT Jacques, Délégué de Saint-Nizier-du-Moucherotte  
AGERON Philippe, Délégué de Pont-en-Royans  
ALLEYRON-BIRON Robert, Délégué de La Rivière  
BAUDRIER Marie-Odile, Déléguée de Saint-Julien-en-Vercors  
BERNARD Philippe, Délégué de Lans-en-Vercors  
BLUNAT Pierre, Délégué de Vinay (ville-porte)  
BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA  
BRUNET Florent, Conseil Régional AuRA  
CHAZALET Yves, Délégué de Combovin  
CORREARD Michel, Délégué de Châtillon-en-Diois  
DU RETAIL Valérie, Déléguée de Die  
FAURE Nathalie, Conseil départemental de l'Isère  
FILLET Pierre Louis, Délégué de la CC du Royans-Vercors  
KRAEMER Michaël, Délégué CCMV  
MENA Eric, Délégué de Gresse-en-Vercors  
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA  
MORIN Christian, Conseil Départemental de la Drôme  
PASDRMADJIAN Yannick, Délégué de Claix  
PEYRETOU Nicolas, Délégué de La Motte-Fanjas  
PUISSAT Frédérique, Conseil départemental de l'Isère  
ROBERT David, Délégué de Romans-sur-Isère (ville-porte)  
TREGRET Agnès, Déléguée du Percy-en-Trièves  
VARTANIAN Michel, Délégué de Chamaloc

### **Délégués excusés ayant donné pouvoir :**

GAGNIER Gérard, Délégué de la CC du Val de Drôme à Yves CHAZALET  
LEVI Thierry, Délégué d'Oriol-en-Royans à Nicolas PEYRETOU  
ZAMMIT Nathalie, CD26 à Christian MORIN

### **Participaient également à la réunion :**

BÉGOU Bruno, FAUP  
HABFAST Claus, Délégué suppléant de Grenoble (ville-porte)  
PUTOT Olivier, Directeur du Parc du Vercors

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.**

Le Bureau Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 avril 2023.

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après échanges de vues et interventions, après en avoir délibéré,

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 24 mai 2023**

**Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions  
d'attribution**

**Miel et produits de la ruche**

Deux audits ont été réalisés depuis les dernières attributions, l'un chez un apiculteur nouvellement installé à Rencurel et l'autre chez un apiculteur qui a repris l'activité d'un bénéficiaire de la marque Valeurs Parc à Saint Jean en Royans.

| <b>Miel et produits de la ruche</b> |                       |                   |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------|
| Marie FREYNET et François VIEL      | L'Abeille de François | Rencurel          |
| Arnaud RICHARDIER                   | Arnaud RICHARDIER     | St Jean en Royans |

**Produits des élevages herbivores**

Deux audits ont été réalisés chez deux éleveurs de bovins lait, l'un à Autrans-Méaudre en Vercors et l'autre à Léoncel.

| <b>« Les produits des élevages herbivores »</b>  |                              |                            |
|--|------------------------------|----------------------------|
| Christian PERRIN                                 | EARL des Vallons de Piaillon | Autrans-Méaudre en Vercors |
| Famille BOUCHET (Régine, André, Simon et Romain) | GAEC de la Grange            | Léoncel                    |

Ces 4 audits ont été présentés en commission Marque Valeurs PNR réunie le 24 mai 2023 qui a donné un avis favorable pour les 4 producteurs.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**ATTRIBUER** la Marque Valeurs PNR aux deux apiculteurs et aux deux éleveurs.
- et d'**AUTORISER** le Président à signer la convention d'utilisation se rapportant à l'attribution de la Marque et tous les documents et pièces nécessaires.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 24 mai 2023**

## Finalisation du plan de gestion 2023-2033 de la Tulipe sauvage dans le Diois et préparation de la phase opérationnelle

La **tulipe sauvage** (*Tulipa sylvestris*) est une espèce protégée au niveau national par les arrêtés ministériels de 1982 et 1995. Une population importante en bon état de conservation est présente à Die et ses communes limitrophes : Chamaloc, Ponet-Saint Auban, Sainte Croix, Laval d'Aix, Solaure-en-Diois, Saint Roman, Pontaix, Recoubeau-Jansac, Barnave

De 2007 à 2009, l'impact de l'urbanisme sur la présence de cette espèce protégée a été questionné à l'occasion de divers aménagements sur la commune de Die (lotissement, installation d'entreprise, création du rond-point). C'est ainsi que le Conseil National de Protection de la Nature a conditionné dans son avis circonstancié la réalisation des projets d'aménagement à la mise en place d'une réflexion locale et d'une gestion de l'espèce.

En 2010, un comité de pilotage a été créé sous la présidence de la Sous Préfecture de Die pour mettre en place une stratégie locale de préservation.

Depuis 2022, Le Parc naturel régional du Vercors coordonne la rédaction d'un deuxième plan de gestion de la Tulipe Sauvage, sur la période 2023-2033, sous l'égide des services de l'État et en partenariat avec les membres du comité de pilotage tels que le Conservatoire National Botanique Alpin, la commune de Die et la Communauté de communes du Diois.

### Objectifs de l'action du Parc en 2023 :

- Finaliser le plan de gestion pour le soumettre à validation du Conseil Scientifique Régional pour la Protection de la Nature.
- Préparer les protocoles et planifier des actions à venir.

### Plan de financement prévisionnel :

| Dépenses                                  |                | Recettes     |                |
|---|----------------|--------------|----------------|
| Animation chargée de mission biodiversité | 3 500,00       | État         | 4 600 €        |
| Stage support et frais annexes            | 1 100,00       |              |                |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>4 600 €</b> | <b>TOTAL</b> | <b>4 600 €</b> |

La structure ne bénéficiant pas de la récupération de la TVA, les dépenses sont exprimées TTC.

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **VALIDER** le contenu de l'action et le plan de financement,
- d'**AUTORISER** le président à solliciter ces subventions auprès de différents partenaires,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 24 mai 2023**

## Musée de la Préhistoire en Vercors : Phase 2 de la rénovation muséographique

Dans le cadre du plan de développement du Musée de la préhistoire, un certain nombre d'opérations a été mené en 2022 :

- réalisation d'un mur pédagogique sur la chronologie de la préhistoire,
- refonte du début de visite (introduction)
- et réalisation d'une scénographie immersive sur l'atelier de taille (P51).

### **Objectifs de cette rénovation :**

La deuxième phase va permettre de poursuivre la rénovation muséographique sur l'ensemble du parcours pédagogique en cohérence avec les objectifs initiaux :

- **Interroger l'ensemble du parcours** : pour redonner une place à l'atelier de taille dans le parcours il faudra se questionner sur l'expérience complète du parcours des visiteurs, pour que l'atelier soit bien intégré à l'ensemble et joue le rôle de point d'orgue de la visite.

- **Interroger les collections et les outils pour une approche grand public** : il s'agit de rendre le plus concrètes possible les collections exposées et de permettre aux visiteurs d'imaginer des gestes, des fonctions, des savoir-faire derrière les objets exposés. La muséographie devra amener les visiteurs à s'interroger et à s'intéresser aux objets, de rendre ceux-ci sensibles. Dans le même but, la présentation chronologique sera réinterrogée pour éviter un discours trop spécialiste et risquer de perdre des visiteurs : en effet l'emploi systématique d'un vocabulaire scientifique pour nommer les périodes est souvent un obstacle à l'appropriation des collections pour le grand public.

- **Améliorer le rythme du parcours** : La question du rythme est centrale pour maintenir la curiosité des visiteurs. Il sera nécessaire d'optimiser la scénographie, pour rompre la monotonie de parcours, et d'organiser les différents niveaux de lecture dans l'espace et mieux valoriser les collections.

- **Utiliser le rapport entre l'intérieur et l'extérieur** : le cadre naturel du musée permet d'imaginer un lien entre le parcours intérieur et une projection extérieure du parcours. L'environnement immédiat est en effet celui de l'atelier de taille néolithique, avec ses similitudes et quelques différences. Cette rénovation sera l'occasion de proposer une expérience à l'extérieur aux visiteurs, d'y raconter une histoire.

**Pour cela, la future muséographie devra être :**

- décalée, sensible et poétique, pour rendre la visite étonnante et surprenante ;
- spectaculaire et immersive, pour rendre à l'atelier de taille P51 tout son éclat et faire vivre une expérience particulière aux visiteurs ;
- participative et ludique : le geste et la pratique seront au cœur de la visite.

**Plan de financement prévisionnel :**

| <b>Dépenses</b>                                    |                  | <b>Recettes</b>   |                  |
|--|------------------|---|------------------|
| Réalisation scénographique                         | 149 150 €        | Région Auvergne-Rhône Alpes<br>(investissement sur PPI) | 173 828 €        |
| Conception et AMO muséographique et scénographique | 24 678 €         |   |                  |
| <b>TOTAL</b>                                       | <b>173 828 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>173 828 €</b> |

*Compte-tenu que le plan pluriannuel (PPI) de la Région Auvergne-Rhône Alpes est sollicité, la structure bénéficiera de la récupération de la TVA et les dépenses sont exprimées en HT.*

**Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- d'**APPROUVER** l'opération et le plan de financement de la deuxième phase de rénovation muséographique du Musée de la Préhistoire
- d'**AUTORISER** le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors**  
**Séance du Bureau Syndical du 24 mai 2023**

**NATURA2000 Révision du DOCOB des sites des Hauts plateaux du Vercors et suivis et études dans les sites des piémonts : résiliation du marché pour le lot 1 révision de la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors**

Dans le cadre des trois opérations : animation de Natura 2000, **gestion du site des Hauts Plateaux du Vercors** et mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), le Bureau du Syndicat Mixte du Parc par décision 2022.B18 en date du 06 avril 2022 avait attribué des marchés aux prestataires suivants :

- l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour le lot 1 révision de la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors.
- le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS ISERE pour le lot 2 Bilan du Document d'Objectifs des sites Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors.
- la LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX pour le lot 3 suivi des populations de chiroptères des sites Natura des piémonts.
- RUPEA, Matthieu BIDAT pour le lot 4 étude botanique du site du rebord méridional du Vercors.
- La Chambre d'Agriculture de la Drôme pour le lot 5 MAEC prairies fleuries expertise agronomique.
- l'INRAE, Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement pour le lot 6 MAEC prairies fleuries expertise écologique.
- SCOPELA, Broissieux pour le lot 7 Suivi des plans de gestion pastorale des MAEC.
- OXALIS Scop SA (CEVE-EAU) pour le lot 8 MAEC des habitats naturels d'intérêt communautaire.

Les marchés ont été conclus pour un montant total de 105 899,82 € H.T., dont le **lot 1 avec l'ONF** pour la révision de la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 des Hauts-Plateaux du Vercors pour un montant total de **45 617,50 € H.T.**, notifié au 20 avril 2022.

Cette mise à jour cartographique s'inscrivait dans la révision globale du Document d'objectifs des sites Natura 2000, en cours d'élaboration, et qui a



fait l'objet d'une subvention à 100% (50 % État / 50 % FEADER) attribuée en novembre 2021. Elle doit être réalisée selon le cahier des charges national, qui précise la nécessité de plusieurs étapes de validation scientifique, pour lesquelles le Conservatoire Botanique National Alpin est mandaté par l'Etat (DREAL AURA en l'occurrence).

Au sein de la prestation cartographique, des erreurs ont été constatées par l'équipe du Parc relatives notamment à la non prise en compte du périmètre total de site et de la non application de la méthodologie du Conservatoire Botanique National (polygones sans libellés, typologies mises à jours alors qu'elle ne devait pas l'être, etc.).

Un délai d'exécution avait été fixé à l'ONF au 20 avril 2023, conforme aux 12 mois de délai d'exécution inscrits dans le marché initial signé.

Malgré les propositions faites par les services du Parc pour trouver des solutions constructives pour toutes les parties, la qualité des travaux présentés par l'ONF ne correspond pas aux pré-requis nécessaires. De plus, l'absence de validation scientifique par le CBNA de la typologie, et donc de la cartographie des habitats présentée par l'ONF, rend l'utilisation des résultats par le Parc du Vercors totalement impossible. L'État (DREAL) a été informé officiellement de cette situation.

Une mise en demeure, relatant les données décrites ci-dessus et informant le prestataire de la sanction envisagée, à savoir résiliation pour faute du titulaire, a été adressée à l'ONF en date du 12 mai 2023.

#### **Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

- de **RÉSILIER** le marché relatif à la révision de la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors (lot 1) pour faute du titulaire,
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les documents et pièces nécessaires à cette résiliation auprès de l'**OFFICE NATIONAL DES FORETS**, Agence Territoriale Drôme-Ardèche, UP ETUDES Drôme Ardèche, 16 rue La Pérouse, BP 919, 26 009 VALENCE CEDEX (Siège social : Direction Générale, 2 avenue Saint Mandé, 75 570 PARIS Cedex).

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors  
Séance du Bureau Syndical du 24 mai 2023**

## Désignation du référent déontologue des élus du Syndicat mixte du Parc du Vercors

Pris en application de l'article 218 de la loi « 3DS » du 21 février 2022, le décret sur la désignation du référent déontologue de l' élu local est paru au journal officiel du 7 décembre 2022. Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue.

Tout élu local pourra désormais consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

Tenu au secret professionnel et à la discrétion, le référent déontologue doit exercer ses missions en toute indépendance et impartialité. Il ne peut donc pas être élu local - ou l'avoir été il y a moins de trois ans - ou agent territorial dans la collectivité concernée ni se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci.

Le CDG26 en collaboration étroite avec l'AMF26, propose de mutualiser la fonction de référent déontologue des élus au moyen d'une convention spécifique.

Aussi,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-1-1 et R. 1111-1-A. à R. 1111-1-D. ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission référent déontologue des élus mise en place par le centre de gestion de la Drôme ;

Considérant que la loi 3DS du 21 février 2022 a complété l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant que le centre de gestion de la Drôme propose aux collectivités et établissements publics locaux de son ressort géographique une convention de mutualisation de la fonction de référent déontologue des élus,

### **Le Bureau syndical décide à l'unanimité :**

→ d'**APPROUVER** la convention d'adhésion à la mission référent déontologue des élus mise en place par le centre de gestion de la Drôme (106 euros d'adhésion),

→ de **DÉSIGNER** Mme Elise Untermaier-Kerléo en qualité de référente déontologue

→ et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

## **FEUILLET DE CLÔTURE**

### **Bureau Syndical – séance du 24 mai 2023**

- 2023.B 20** Marque Valeurs PNR sur les produits agricoles : propositions d'attribution
- 2023.B 21** Finalisation du plan de gestion 2023-2033 de la Tulipe sauvage dans le Diois et préparation de la phase opérationnelle
- 2023.B 22** Musée de la Préhistoire en Vercors : Phase 2 de la rénovation muséographique
- 2023.B 23** NATURA2000 Révision du DOCOB des sites des Hauts plateaux du Vercors et suivis et études dans les sites des piémonts : résiliation du marché pour le lot 1 révision de la cartographie d'habitats des sites Natura 2000 des Hauts Plateaux du Vercors
- 2023.B 24** Désignation du référent déontologue des élus du Syndicat mixte du Parc du Vercors

***Fait et délibéré le 24 mai 2023 et ont signé les membres présents,***

**à Lans-en-Vercors, le 24 mai 2023**

**Le Président,**

**Jacques ADENOT.**